



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Division des personnels

Bureau DIPER 1

Affaire suivie par :

Vanessa LEBLANC-DUBOIS

Tél : 05 56 56 37 33

Mél : dsden33-diper1-mvt@ac-bordeaux.fr

30 cours de Luze – BP 919

33060 BORDEAUX Cedex

Bordeaux, le 6 novembre 2024

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des Services de
l'Éducation nationale de la Gironde

à

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du 1^{er} degré public
s/c de mesdames les Inspectrices et messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Mouvement POP au titre de la rentrée scolaire 2025

Références : Lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 22 octobre 2024 publiées au BO spécial n°5 du 31 octobre 2024

Note de service ministérielle DGRH-B1-3 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré du 22 octobre 2024 publiée au BO spécial n°5 du 31 octobre 2024

Le mouvement interdépartemental sur postes à profil est reconduit au titre de la rentrée 2025. Ce dispositif, appelé « mouvement POP », est organisé par les IA-DASEN en parallèle des opérations du mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).

I – Dispositifs d'accompagnement et d'information

Afin d'accompagner les enseignants dans la formalisation de leur démarche de mobilité, plusieurs outils sont mis à leur disposition par le ministère de l'Éducation nationale :

- **Plateforme info mobilité** : service téléphonique d'aide et de conseil chargé d'apporter un accompagnement individualisé dans la saisie des demandes de disponibilité : service disponible du **05 novembre au 27 novembre 2024, du lundi au vendredi de 09 h 00 à 18 h 30 en contactant le 01.55.55.44.44**
- **Le portail ministériel** où figurent des informations sur le mouvement POP et un **guide pour la saisie** des vœux sur COLIBRIS : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>
- **Une foire aux questions** concernant le mouvement POP : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-pour-le-premier-degre-questions-reponses-325783>

II – Saisie des candidatures

Les enseignants saisissent leur demande sur l'application Colibris accessible sur tout poste informatique via internet par l'application I-Prof. La période de saisie des candidatures est comprise entre **le 06 novembre 2024 (12 heures) et le 27 novembre 2024 (12 heures)**.

Les enseignants formuleront **au maximum 6 vœux POP** et devront obligatoirement classer chacun de leurs vœux dans l'application Colibris.

III – Procédure d'accès à l'outil de saisie des candidatures : Colibris

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- se rendre sur l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;
- cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- s'authentifier en saisissant son « Compte utilisateur » et son « Mot de passe » puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion » ;

Attention : Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à utiliser ce nouveau mot de passe pour de nouvelles connexions.

- ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.
- enfin, il doit cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « Siam » pour accéder à l'application Siam 1er degré : dans cette rubrique, l'enseignant doit sélectionner la rubrique « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : Colibris.

IV – Instructions des demandes et organisation des entretiens

La phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens se déroule du **28 novembre 2024 au 21 janvier 2025**.

Aucun enseignant ne pourra se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste. En cas d'inéligibilité de la candidature, le candidat sera informé par courriel.

Les DSDEN examinent toutes les candidatures recevables. Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés sont convoqués à un entretien en visioconférence.

Tous les candidats sont informés de la suite donnée à leur candidature.

V – L'annulation des vœux ou de la mobilité POP obtenue

Les enseignants qui formulent des vœux dans le cadre du mouvement POP peuvent désormais annuler un ou plusieurs vœux selon les conditions fixées ci-après :

- du 06 au 27 novembre 2024 : possibilité d'annuler librement un ou plusieurs vœux directement dans l'application Colibris
- du 27 novembre 2024 au 22 janvier 2025 : le candidat peut demander l'annulation d'un ou plusieurs vœux en adressant un mail à la DSDEN concernée
- du 23 janvier au 19 février 2025 : aucune annulation possible
- à compter du 19 février 2025 : le candidat peut formuler une demande d'annulation de la mobilité obtenue auprès de sa DSDEN d'origine. L'annulation d'une mobilité POP n'a aucun effet sur l'annulation de la participation au mouvement interdépartemental. La mutation sur un poste POP ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité en raison d'une situation exceptionnelle et seulement dans la mesure où l'annulation ne compromet pas l'équilibre postes-personnels départemental.

VI – Résultats du recrutement sur poste à profil

Les résultats seront communiqués le **19 février 2025**.

Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental automatiquement annulée

La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.

Marie-Christine HEBRARD

